

SORBONNE UNIVERSITE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire SORBONNE UNIVERSITE, session 2023

La présidente de Sorbonne Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire SORBONNE UNIVERSITE, au titre de l'année 2023 :

Madame LIBRIZZI-PONCIN Magali, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Sorbonne Université, Paris.

Madame MARCHAL Carole, attachée de l'administration de l'Etat, vice-présidente, Sorbonne Université, Paris.

Madame BELLANCE Gerty, assistante ingénieure, experte, Université Paris 10 Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur BASSAVA Subbarao, ingénieure de recherche, Centre national de la recherche scientifique, Paris.

Monsieur RAMESH Sébastien, ingénieur d'études de classe normale, Université Paris Cité, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 26 juin 2023


DGSA - RS
Pour la Présidente et par délégation
Directeur des projets et outils RH

Frédéric BERGOT